

Châtillon, le 11/07/2025

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL DE QUARTIER AÉROSPATIALE
JEUDI 19 juin 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE DIX-NEUF JUIN À VINGT HEURES, les membres composant le conseil du quartier Aérospatiale-Roissys-Béranger de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de douze, à l'école Marcel Doret, en présence du public et sous la présidence de **M. ADJROUD Lounes**, Adjoint à la Maire, à la suite de la convocation qui leur a été adressée, le 20 janvier 2025.

Présents : M. ADJROUD Lounes, Mme BONNIER Sophie, M. DANON Jean-Marc, M. GOETSCHY Alain, M. HAIMEZ Emmanuel, M. HUGONET Benjamin, Mme KIRALY Barbara, M. LE DU Roger, M. MONCHY Gilles, Mme ROY Liliane, Mme SAUZEDDE-GORNY Oriane, Mme SMAINE Valérie.

Lesquels formant la moitié des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

Ainsi que :

M. MOUTON Christophe, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320)

M. PFEIFFER'OVA Julien, Directeur de cabinet de Madame la Maire.

M. HANAFI Akram, directeur des relations avec la population, de la démocratie locale et de la vie associative

Invités :

Représentants de I3F

Représentant de l'ARD (Agence Régionale de Démoustication)

Responsable de la Brigade de Nuit de la Police Municipale

Absent(e)s excusé(e)s : Mme BONNEFOY Karine, Mme ESTEVAO Susana,

Absent(e)s : Mme CARRET Madeleine, M. DELAYE Pascal

Ces formalités remplies, l'ordre du jour est déroulé comme suit :

Présentation de l'ordre du jour point par point.

- 1- Validation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2025
- 2- Échange avec le responsable de l'ARD (Agence Régionale de Démoustication)
- 3- Présentation du projet du bâtiment Astorial par le bailleur I3F
- 4- Point sur les travaux de la nouvelle école Jean Jaurès
- 5- Point sur le projet d'aménagement de la rue Lasègue après sa mise en sens unique
- 6- Temps d'échanges avec les conseillers
- 7- Temps d'échanges avec le public
- 8- Date du prochain conseil de quartier

À l'arrivée des conseillers de quartier, la feuille d'émargement a été transmise pour signature.

M. ADJROUD remercie les membres du conseil de quartier mais aussi le public venu, témoignant de l'intérêt des habitants du quartier pour la vie de ce conseil de quartier et de la ville en général.

Présentation des invités :

- Représentants de l'3F sur le projet Astorial
- Représentant de l'ARD (Agence Régionale de Démoustication)
- Responsable de la brigade de nuit à la police Municipale.

Rappel du fonctionnement :

M. ADJROUD précise que les échanges se font dans un premier temps avec les conseillers de quartier et qu'un temps d'échanges dédié avec le public permettra de répondre aux questions.

Il rappelle que l'idéal est de ne pas dépasser 2 heures de réunion qui est un temps suffisant pour traiter les sujets à l'ordre du jour.

1- Validation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2025 :

M. ADJROUD soumet à l'approbation des conseillers, le procès-verbal de la réunion du 30 janvier 2025, diffusé par courriel et mis en ligne sur le site de la ville.

L'assemblée l'approuve à l'unanimité. Le procès-verbal est signé par les co-Présidents.

2- Échange avec le responsable de l'ARD (Agence Régionale de Démoustication) :

M. Georges JAKERIAN, directeur d'opérations de l'Agence Régionale de Démoustication (ARD) spécialisé dans la lutte contre les moustiques vecteurs de maladie se présente. Il collabore avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour surveiller et lutter contre le moustique-tigre en Ile-de-France mais aussi au niveau des trois points d'entrée qui sont les aéroports de Paris (Orly, Charles de Gaulle et le Bourget).

L'objectif est de réduire la prolifération des moustiques et de réduire le risque d'épidémies vectorielles.

Le moustique est l'animal le plus mortel pour l'homme : plus d'un million de morts par an dans le monde entier liées au moustique-tigre. Il est présent en Ile-de-France.

Des fossiles de moustiques ont été trouvés, un âgé de 46 millions d'années et un âgé de 100 millions d'années. Il est impossible d'éradiquer le moustique puisqu'il a survécu à 2 extinctions de la planète. Il était présent avant l'être humain et il lui survivra.

Cependant, il est possible de diminuer sa nuisance à l'échelle d'un quartier ou d'une ville.

Il faut savoir que le moustique possède deux vies : son cycle de vie est d'abord aquatique puis aérien.

Le moustique pond ses œufs à la surface de l'eau (entre 100 et 200 œufs).

Les œufs éclosent et se transforment ensuite en larves, plus elles se nourrissent dans l'eau plus elles vont grossir jusqu'à se transformer en nymphes.

Ce stade aquatique peut se réaliser en une semaine.

Sur les 200 œufs, les 100 premiers à émerger sont les mâles. Ils vont rester autour du gîte de ponte. Deux jours après, les femelles émergent à leur tour pour pouvoir s'accoupler. Le moustique possède une spermathèque ce qui signifie qu'un seul accouplement suffit pour pouvoir pondre toute sa vie.

Six jours après, les mâles meurent ; par contre, les femelles peuvent vivre jusqu'à un mois et demi.

La femelle, après l'accouplement, cherche du sang car elle n'en a pas dans son corps pour mettre ses œufs à maturation.

Elle a donc besoin d'un repas sanguin puis va ensuite pondre. Elle pique pour la survie de son espèce. Elle pique aussi bien les humains que les animaux.

Il faut savoir qu'un moustique-tigre pond plusieurs fois dans sa vie : 6 à 7 fois. Donc en 7 semaines, 1 moustique génère environ 1 200 moustiques.

La différence entre les mâles et les femelles est que le mâle possède une trompe uniquement pour se nourrir de nectar de fleurs, alors que la femelle a besoin de piquer pour avoir un apport sanguin pour faire mûrir ses œufs.

Les œufs peuvent être pondus de manière aléatoire, 1 œuf à la fois ou plusieurs dizaines à la fois (jusqu'à 200 œufs en une fois).

Les larves se positionnent toujours à la surface de l'eau. C'est pour cela que les femelles pondent dans des eaux stagnantes. Même un très faible ruissellement empêche la femelle de pondre car les larves peuvent alors se noyer. Les moustiques ne pondent donc jamais au niveau des rivières.

Ces explications sont valables pour toutes les espèces de moustiques. Il en existe 3 600 espèces dans le monde dont 67 recensées en France.

Le cas particulier du moustique-tigre :

Le moustique-tigre est très présent dans le département des Hauts-de-Seine.

Il est très petit (à peine la taille d'une pièce de 1 centime), très noir tacheté de blanc. Il possède une ligne blanche sur le thorax qui est très caractéristique. Ses ailes sont également très noires.

Son habitat larvaire, c'est-à-dire l'endroit où il va pondre ses œufs, est constitué par les petites collections d'eau créées par l'homme : il se trouve donc plutôt dans le jardin des particuliers (90% des cas). Cela peut être des seaux, des coupelles, des récupérateurs d'eau de pluie, des cendriers, ...

Si l'eau stagne pendant au moins une semaine, il peut alors y avoir un développement larvaire du moustique.

Le moustique-tigre est très proche de l'homme. Il pique en journée et jamais la nuit, du lever au coucher du soleil. Alors que le moustique commun pique la nuit.

Le moustique-tigre est donc très agressif et pique généralement dans les parties basses du corps : chevilles, mollets, ...

Ce moustique hiberne au stade d'œuf qui sont viables pendant 6 à 7 mois après la ponte.

Historiquement, le moustique-tigre a été importé d'Italie. Les italiens avaient des pneus qui venaient d'Aise en bateau, les moustiques ont pondus leurs œufs dans les pneus ensuite ils ont été importés jusqu'à Gênes puis jusqu'en France et dans toute l'Europe.

C'est le seul moustique qui ne pond pas ses œufs directement à la surface de l'eau mais aux abords de l'eau et il va attendre une variation de l'eau pour que ses œufs soient immergés.

Les œufs résistent jusqu'à -15°C.

Le but est de réduire la nuisance du moustique-tigre à un seuil acceptable.

M. JAKERIAN montre des photos d'exemples de gîtes pour le moustique-tigre. Lorsqu'il fait du porte-à-porte pour des enquêtes, il demande aux gens s'ils ont des points d'eau stagnante et le plus souvent les gens répondent qu'ils n'ont pas de piscine par exemple. La plupart des personnes ne savent pas que juste une coupelle, un vase, un seau, une gamelle d'eau pour les animaux, les avaloirs, les pneus, les gouttières, les récupérateurs d'eau de pluie, une bâche mal tendue, ... sont des gîtes parfaits de ponte du moustique-tigre. Un récupérateur d'eau de pluie représente des millions de moustiques !

Un moustique-tigre ne vole pas plus loin que 150 m autour de son gîte. Cela peut donc infester tout un quartier.

Il est important d'assécher le jardin en enlevant toutes les sources d'eau stagnante possibles. Cela représente 100% d'efficacité.

Le vent est l'ennemi du moustique, donc dans les régions côtières il y en a moins.

Il existe des pièges pour identifier le moustique-tigre.

La première identification en Ile-de-France était au parc floral de Vincennes en 2017.

En 5 ans, le moustique-tigre est devenu l'espèce la plus invasive en Ile-de-France. Paris est devenu exportateur du moustique-tigre dans le monde en raison des flux de touristes dans cette ville.

M. JAKERIAN explique qu'il y a eu un pic de développement net entre 2021 et 2022 qui est l'année de la sécheresse, où il y a eu une augmentation du nombre de récupérateurs d'eau de pluie et une explosion de la recrudescence du moustique-tigre.

Il faut savoir qu'il n'y a pas d'allergie aux piqûres de moustique, il s'agit de réactions inflammatoires très importantes chez certaines personnes surtout chez les enfants. En effet, comme le moustique-tigre est un nouveau moustique, sa piquûre n'est pas intégrée dans notre code ADN et cela peut créer de réelles boursoufflures et déformations. Le plus important dans ces cas-là est de nettoyer la plaie et de diminuer la démangeaison avec de la crème apaisante.

Le moustique-tigre transmet 3 maladies mortelles : la Dengue, le Zika et le Chikungunya.

Un jour ou l'autre, même en Île-de-France, il y aura une épidémie d'une de ces maladies.

Dans les DOM-TOM c'est le cas quasiment tous les ans comme en ce moment à la Réunion avec une épidémie de Chikungunya.

Ces 3 maladies sont des virus dont les symptômes sont :

- Fièvre pour les trois
- Hémorragie, éruption cutanée et vomissements pour la Dengue
- Le Zika est très dangereux pour la femme enceinte avec des cas de microcéphalie chez les bébés
- Maux de tête, éruption cutanée, forte fièvre, courbatures pour le Chikungunya qui signifie en kényan « marcher le dos courbé ». Les articulations sont boursoufflées et cela entraîne des douleurs importantes tout le temps.

Mode de transmission de ces maladies et quelques chiffres :

Ces maladies sont à déclaration obligatoire, c'est-à-dire que le laboratoire et le professionnel de santé sont obligés d'informer l'ARS que le patient a cette maladie.

Si votre voisin rentre de vacances par exemple à la Réunion, qu'il est malade et qu'un moustique-tigre le pique et va piquer d'autres personnes après, toutes ces personnes vont être contaminées par le Chikungunya.

Le voisin est donc un cas importé de cette maladie et la personne qui n'a pas voyagé est un cas autochtone de cette maladie par piquûre de moustique.

Pour la première fois l'année dernière, il y a eu un cas autochtone de la maladie Chikungunya dans le département 94.

En 2024 : 564 cas de dengue importés en Ile-de-France, 12 cas de Chikungunya et 4 cas de Zika.

En Ile-de-France, 900 cas importés de Chikungunya entre le 1^{er} janvier et le 15 mai 2025.

Les solutions :

- **Le premier moyen de lutte est d'adopter la lutte intégrée c'est-à-dire la surveillance.** C'est ce que l'ARD réalise avec le réseau de pièges mis en place. Cela permet de savoir où se situent les moustiques-tigres et en quelle densité.

Le réseau de pièges dans le 92 : le piège pondeur est un seau d'eau c'est-à-dire un lieu de ponte donnée au moustique-tigre avec un morceau de polystyrène daté. Comme le moustique-tigre ne pond pas dans l'eau directement, il suffit de retirer le polystyrène une fois par mois et de compter les œufs.

- **Le deuxième moyen de lutte est le moins cher et le plus efficace : c'est l'assèchement des gîtes de prolifération.** Il faut penser à mettre un voile de moustiquaire sur les récupérateurs d'eau de pluie ou bien des poissons rouges qui vont se nourrir des larves de moustiques dans le récupérateur.

Il est vraiment très important d'assécher le jardin car l'eau stagnante ne sert à rien. De même, il faut que les voisins soient également sensibilisés car un seul jardin impacté par les moustiques-tigres peut gâcher la vie de tout un quartier.

- **Le troisième moyen de lutte est la lutte biologique anti-larvaire.** En effet, certains endroits ne peuvent pas être asséchés comme un bassin d'ornement ou une grosse piscine par exemple. Il existe

un produit biologique qui fait mourir les larves. Les larves vont ingérer ce produit, le *Bacillus thuringiensis israelensis* (BTI) qui s'est imposé comme une solution biologique prometteuse pour lutter contre les larves de moustique tigre. Le BTI est une bactérie naturellement présente dans le sol, produisant des toxines sélectives pour les larves de diptères, en particulier les moustiques. Cette spécificité en fait une alternative attrayante aux insecticides chimiques, souvent plus préjudiciables pour l'environnement et la santé humaine. C'est le seul produit autorisé qui ne vise pas la faune non cible. L'inconvénient est qu'il n'est efficace que pendant 24 à 48 heures, donc il faut renouveler souvent le traitement.

- **Le quatrième moyen de lutte est la lutte chimique anti-adultes.** Si l'ARS confie une enquête à l'ARD en porte à porte, sur 150 mètres de rayon, et que l'ARD trouve la présence du moustique-tigre en même temps que la présence d'une personne malade, il est alors mis en place le protocole de lutte antivectorielle chimique. Cela se passe la nuit, de 2h à 5h du matin. L'ARD passe 2 jours avant pour informer les riverains. Cela permet de réduire la présence de moustiques-tigres infectés.

Le problème est que ce traitement ne peut pas être réalisé trop souvent car le moustique-tigre développe des résistances à ce produit comme en Guyane où 99% des moustiques-tigres sont résistants au produit car cela fait 20 ans qu'ils l'utilisent.

C'est le code de la santé qui a décidé que c'est la voie publique qui doit être traitée. Cependant comme cela ne fonctionne pas très bien puisque les foyers de moustiques se trouvent essentiellement chez les particuliers, l'ARD a mis en place un nouveau protocole.

L'ARD réalise un boitage avec des flyers pour prévenir les riverains, 50 mètres autour de la zone à traiter, afin de donner la conduite à tenir avant, pendant et après le traitement et de proposer un traitement à domicile. Il ne s'agit pas d'une obligation et le jardin doit être accessible de l'extérieur.

- **Le dernier moyen de lutte est la communication et la sensibilisation.** Il n'y a pas de remède miracle. Il existe des sociétés qui vendent des pièges très chers que ce soit pour les particuliers ou les communes qui ne fonctionnent pas.

Il est important d'avoir cette action individuelle d'assécher son jardin mais aussi collective en expliquant aux voisins les actions qu'ils peuvent mettre en place.

Le réflexe d'avoir un jardin sec doit venir depuis le plus jeune âge. C'est pourquoi l'ARD sensibilise les enfants dans les écoles. Les enfants sont un vecteur important de diffusion des bons gestes tout comme c'est le cas pour le tri des déchets par exemple.

Une conseillère de quartier souligne qu'il faudrait auditer les jardins comme cela a été effectué pour le tri des déchets.

- M. JAKERIAN explique qu'il faut marteler l'information pendant tout l'été.
L'ARD n'a actuellement pas les moyens humains et financiers de réaliser des sensibilisations à grande échelle comme a pu le faire Vallée Sud Grand Paris pour la gestion des déchets.
Il conseille d'avoir une communication récurrente sur le sujet avec les points de vigilance qu'il a évoqué dans sa présentation.

Une conseillère de quartier demande s'il existe des affichettes ?

- M. JAKERIAN indique que l'ARS peut en distribuer gratuitement aux communes sur simple demande sur le site ou par téléphone.
- Il ne faut pas hésiter à demander des sensibilisations comme celle-ci à l'ARS, notamment dans les écoles.

M. JAKERIAN termine son propos en expliquant quelles protections fonctionnent :

- Moustiquaire
- Climatisation, ventilateur car le moustique-tigre n'aime pas vent
- Comme protection extérieur il existe les répulsifs « spécial moustiques tropicaux », il faut renouveler l'application au moins toutes les 3 heures.

- Vêtements amples et clairs car le moustique-tigre est attiré par les couleurs sombres
- Raquette électrique

Les protections qui ne fonctionnent pas :

- Bracelet anti-moustique
- Les ultra-sons
- Prise électrique : il ne faut surtout pas dormir avec car ce sont des produits chimiques. Il faut brancher la prise, ouvrir les fenêtres et lorsqu'on va se coucher, il faut retirer la prise et fermer les fenêtres. Cela ne tue pas les moustiques, cela les éloigne uniquement.
- Les pièges à captures d'adultes, les pièges à CO2 ou les pièges à lumière bleue.

Questions du public :

Une personne du quartier du centre-ville demande comment lutter contre l'eau qui stagne sous les terrasses sur plots ?

- M. JAKERIAN explique qu'à sa connaissance le moustique-tigre n'a pas encore été identifié dans ces terrasses à plots en Ile-de-France. Cependant, il est très probable qu'il finisse par aller y pondre car c'est un gîte à l'ombre, sans prédateur, difficile d'accès donc l'homme ne peut pas aller assécher ce gîte. L'idée était initialement de mettre du sable pour absorber l'eau et éviter la ponte et le développement larvaire mais cela modifie le poids de la structure et c'est donc interdit. La solution la plus efficace serait de demander au conseil syndical de la copropriété de tout carreler. Le problème vient du fait que les personnes arrosent leurs jardinières, l'eau coule et finit par stagner. C'est une lutte collective et il faut convaincre les gens.

Une personne du public indique que le moustique-tigre est silencieux. Elle demande si M. JAKERIAN peut venir faire un exposé similaire sur les tiques ?

Elle demande également pendant combien de temps une personne est contaminante quand elle est infectée ?

- M. JAKERIAN explique que pour la Dengue, la personne est contaminante pendant une semaine à 10 jours. Cela dépend de la température, plus elle est élevée plus la capacité vectorielle du moustique augmente. Avec les températures actuelles, la période de virémie est d'environ 10 jours. Pour le Chikungunya c'est 7 jours mais la période de virémie commence plus tôt, elle est de 2 jours. Il existe une isolation obligatoire du patient pour ces 3 maladies.
- M. JAKERIAN explique que le moustique-tigre n'est pas silencieux mais il vole au ras du sol, c'est donc pour cela qu'on l'attend peu.
- M. JAKERIAN précise que ce n'est pas l'ARD qui a la compétence pour les tiques.

Une personne du public demande si la présentation de ce soir peut être communiquée ?

- M. JAKERIAN explique que ce n'est pas possible mais que toutes les informations sont consultables sur le site de l'ARS.

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/moustique-tigre-en-ile-de-france>

Une personne explique que certains architectes considèrent que la présence d'eau stagnante sur les terrasses dans un immeuble neuf n'est pas un problème car le trop-plein est situé au-dessus. Est-ce que dans ce cas, les prescriptions ne peuvent pas être incluses dans le PLU ?

- M. JAKERIAN explique que l'ARS a la capacité d'intégrer un PLU de la commune, elle possède cette compétence. Elle donne également des consignes aux mairies pour qu'elles mettent en place une liste de contrôles et de vérifications pour les promoteurs. Ce travail est en cours d'élaboration et il doit être précis pour l'intégrer dans les PLU et les demandes de construction.

Une personne pensait que les herbes hautes favorisaient la prolifération des moustiques-tigres ?

- M. JAKERIAN indique que les herbes hautes créent des lieux de repos pour les moustiques-tigres. La végétation qu'elle soit haute ou basse n'a aucune incidence sur la prolifération du moustique-tigre. C'est vraiment le gîte qu'il faut éliminer.

Une personne demande s'il existe des prédateurs efficaces comme les mésanges ?

- M. JAKERIAN indique que ni les mésanges ni les chauves-souris ne sont efficaces contre les moustiques-tigres.

Un conseiller de quartier demande s'il est possible de réaliser une campagne de sensibilisation dans le quartier avec éventuellement l'aide de la municipalité ?

Il propose d'avoir une affiche récapitulant les bons gestes dans les halls d'immeubles par exemple, de porter la parole et de faire les recommandations de base auprès des enfants dans les écoles élémentaires et les collèges afin de toucher un maximum de personnes.

- M. JAKERIAN indique que c'est la bonne période de l'année pour sensibiliser la population.

Une conseillère de quartier demande si des interventions sur le sujet ont déjà été effectuées sur le marché ?

- M. JAKERIAN précise qu'il l'a déjà expérimenté et que cela avait bien fonctionné.
- M. ADJROUD propose de transmettre le lien du site de l'ARS à l'ensemble des copropriétés afin qu'elles puissent demander des affiches et également d'en mettre à disposition au marché et à l'hôtel de ville : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/particuliers-collectivites-territoriales-comment-lutter-contre-le-moustique-tigre>
- M. ADJROUD propose également de réaliser une permanence dédiée à ce sujet au marché, en distribuant des flyers de sensibilisation.
- Il indique qu'une page est consacrée à ce sujet sur le site de la ville : <https://www.ville-chatillon.fr/actualite/ne-laissons-pas-le-moustique-tigre-sinstaller-2/>
- M. PFEIFFER'OVA indique que la communication est parfois compliquée mais qu'aller à la rencontre des personnes semble bien fonctionner.

Une personne demande comment agir quand on a tout essayé notamment au niveau des gouttières lorsqu'elles sont trop hautes et inaccessibles. Est-ce que le BTI peut être acheté par un particulier ?

- M. JAKERIAN précise que le BTI est commercialisé mais que le produit acheté par les particuliers contient un dosage du principe chimique moins efficace que le traitement professionnel. De plus, il faut réitérer le traitement très régulièrement.
- Il souligne l'importance d'aller chez les voisins pour repérer les gîtes et être efficace.

M. ADJROUD remercie M. JAKERIAN pour sa présentation.

3- Présentation du projet du bâtiment Astorial par le bailleur I3F :

M. ADJROUD explique qu'une présentation du projet a déjà été effectuée la semaine dernière dans le cadre d'une réunion dédiée auprès des riverains par le bailleur.

Trois représentants de I3F sont présents :

- Mme Rose CAVIER : représentante du bailleur I3F. Elle explique que le bâtiment a été acheté par I3F en 2022. Le projet est de le transformer en immeuble d'habitations. L'objectif est de réaliser 50 logements au total, en locatif, avec une partie de logements intermédiaires et une partie de logements sociaux. À l'intérieur du bâtiment, il y aura des jardins, un espace d'activités en rez-de-jardin qui n'est pas encore défini à l'heure actuelle.
- M. Adrien BIDJI, représentant du bailleur I3F
- M. Louis ALAMIACH : Architecte chez CREVERIMMO. Il explique le projet développé pour la transformation de ces bureaux en 50 logements en montrant des images de l'ancien bâtiment. Il

s'agissait du siège de la société Edgar Brandt construit dans les années 1930 puis transformé une première fois en 1960 et une deuxième fois en 2015 pour devenir le bâtiment de bureaux actuel.

Il montre également des images de la construction d'origine : c'était un bâtiment d'apparat avec des bureaux pour les administrateurs, les bureaux administratifs et des ateliers.

Une vue aérienne du site tel qu'il est à ce jour est présentée avec plusieurs photos du bâtiment actuel et le projet de transformation.

L'intervention s'inscrit principalement à l'intérieur du bâtiment. Il n'y aura pas d'extensions ni de surélévation. La création d'un patio central est prévue permettant de redonner de la lumière à l'atrium existant qui avait été bouché suite aux travaux des années 60.

Deux locaux du rez-de-chaussée seront consacrés à des activités. Le projet a également recentré l'adressage sur la rue Béranger. En effet, dans le fonctionnement existant, l'entrée se trouvait sur la façade nord via les 2 ascenseurs et le parking voiture. L'idée est de réadresser le bâtiment de logements sur la façade sud, c'est-à-dire la rue Béranger, avec la démolition de l'escalier existant. L'ensemble des locaux communs (ordures ménagères, loge du gardien) constitueront le pôle principal sur cette façade.

La création de 50 logements avec des typologies variées (T1, T2, T3, T4 et T5) sont prévus. Ils seront assez qualitatifs du point de vue de la luminosité et assez grands, réalisés en fonction des ouvertures du bâtiment actuel sans création d'ouverture supplémentaire et en en réduisant certaines afin d'éviter d'avoir un logement entièrement vitré.

Les travaux intérieurs : l'accès à l'atrium se fera par le hall avec une nouvelle verrière et une ouverture vers le patio desservant l'ensemble des logements au cœur du bâtiment. Il n'y aura pas de coursives extérieures.

La création des 2 escaliers de part et d'autre du patio et de l'atrium, desservent les coursives permettant aux personnes d'accéder à leur logement.

M. ALAMIACH montre également un plan d'étage. Il précise que les menuiseries en triple vitrage ont été refaites il y a 15 ans, elles sont parfaitement aux normes actuelles en termes d'isolation thermique et seront donc conservées sur les 4 premiers niveaux.

Ce qui est déposé est le mur-rideau en partie haute afin de recréer un lien avec le bâtiment originel. Il y aura donc des façades en bois et un prolongement des principales verticales pour relier l'ensemble des niveaux. De même, seront déposés les panneaux de fibres de la façade arrière.

Un enduit sur-isolant est prévu afin d'avoir une unité de teinte et d'aspect avec les autres façades du bâtiment. Les murs rideaux seront remplacés par des façades en bois.

Il présente ensuite une perspective du projet avec peu de changement sur les parties basses, le travail architectural se fait essentiellement sur le dernier niveau.

Une conseillère de quartier demande s'il y aura un accès pour les voitures ?

- M. ALAMIACH indique que le parking souterrain existant sera conservé. L'accès est commun à l'ensemble de la résidence par la rue Voltaire. Il y aura 125 places de stationnement ce qui est largement plus que les prérogatives du règlement d'urbanisme.

Une conseillère de quartier demande quelle est la différence entre un logement intermédiaire et un logement social et comment sont-ils répartis ?

- Mme CAVIER explique qu'il y aura 50 logements dont 70% seront des logements intermédiaires et 30% seront des logements sociaux. Les logements intermédiaires sont des logements dont le loyer est plafonné mais un peu plus haut que pour des logements sociaux. Le plafond de ressources des locataires est également plus élevé ce qui correspond à 80% environ de la population française.
- L'attribution des logements se fait via « Action logement ». Au sein des logement sociaux, il y a trois catégories.

Un conseiller de quartier demande si la présentation de ce soir peut être transmise ?

- Mme CAVIER précise qu'il n'est pas prévu que cette présentation soit diffusée mais qu'elle sera consultable lors du dépôt du permis de construire.

Un conseiller de quartier demande quelle surface de logement sera prévue ?

- Mme CAVIER indique que 3 200m² de logements sont prévus.

Un conseiller de quartier demande si le passage sous l'immeuble restera fermé ?

- Mme CAVIER précise que ce passage restera fermé. Seuls les locataires auront accès à cet espace.
- Il s'agit d'une transformation et pas d'une construction neuve, les espaces verts étaient déjà existants.
- Le petit jardin est déjà privé et le restera, la clôture existante n'est pas modifiée.

Un conseiller de quartier demande si l'accès à l'allée Edgar Brandt va rester avec le portail actuel ou bien s'il sera clôturé définitivement ?

- Mme CAVIER explique que le portail ne peut pas être supprimé puisqu'il s'agit d'un accès pompier. En revanche, l'accès au bâtiment est côté rue Béranger afin qu'il n'y ait pas de circulation du côté de ce portail.
- M. ALAMIACH explique qu'il n'est pas question d'y avoir un flux de véhicules via ce portail. Seuls les pompiers, le gardien, les sociétés telles que ENEDIS auront une clé d'accès mais pas les locataires.

Un conseiller de quartier demande ce que va devenir la grande cour où il y a des squattes, des nuisances, etc. Est-ce que cette cour sera accessible aux locataires ?

- M. ALAMIACH explique que la cour fait partie de l'emprise foncière de la propriété et sera accessible uniquement aux occupants du bâtiment puisque ce sera résidentielisé au niveau de la clôture d'accès.
- Il précise qu'il n'est pas possible de l'encombrer puisque c'est une voie pour les pompiers mais il n'y a pas de moyen d'empêcher l'accès aux habitants.

Un conseiller de quartier demande ce qu'il va y avoir au rez-de-chaussée, comme une crèche par exemple, qui avait été évoqué il y a longtemps :

- M. ALAMIACH explique qu'il ne connaît pas la nature de l'activité qui viendra occuper le local au rez-de-chaussée tout simplement parce que la livraison n'est pas prévue tout de suite et que les preneurs de locaux comme celui-là ne se projettent pas plusieurs années en amont. Lorsqu'ils prennent un local, ils s'engagent, il faut également qu'ils prévoient des travaux
- Aujourd'hui, ils ne sont pas en mesure de trouver des occupants intéressés c'est pour cela qu'ils ne peuvent pas connaître la nature de l'occupation qui devra correspondre au potentiel artisanal et qui sera validé par I3F et par la ville.

Un conseiller de quartier demande si le toit sera utilisé et s'il sera végétalisé ?

- M. ALAMIACH souligne que le toit ne sera pas utilisé et que l'étanchéité existante ne sera pas touchée en alourdissant la structure avec de la végétalisation.

Un conseiller de quartier souligne que les travaux débutent en 2026, et que cela va certainement entraîner des nuisances pour les riverains :

- M. ALAMIACH indique que les nuisances vont être très limitées. Il rappelle qu'il s'agit d'une transformation de bâtiment sans une restructuration très lourde. L'ensemble des façades étant conservé, le chantier sera à l'intérieur et les fenêtres seront fermées ce qui limitera grandement les nuisances.
- Il explique que les travaux seront en filière sèche avec très peu de maçonnerie en blocs de béton cellulaire. Il n'y aura pas de marteau piqueur par exemple.
- Il y aura forcément des camions pour l'approvisionnement des matériaux mais cela se gère très bien avec des horaires de livraisons imposés à l'entreprise.

- Comme dans tous les chantiers dès qu'il y aura une plainte, la situation sera discutée et étudiée avec l'entreprise, I3F et le maître d'ouvrage pour trouver une solution.
- M. ALAMIACH indique que les travaux sont prévus pendant une durée de 12 à 18 mois.

Un conseiller de quartier demande si la ville distribue les logements sociaux ?

- M. PFEIFFER'OVA explique que la ville n'attribue pas de logement social. Ce sont les commissions d'attribution des bailleurs sociaux qui les attribuent. Il souligne que la ville n'est pas forcément invitée par les bailleurs aux commissions d'attribution.

Une personne du public demande ce qui est prévu pour la sécurisation de l'accès au parking, ainsi qu'au niveau des caves pour éviter les intrusions :

- M. ALAMIACH explique qu'il existe déjà une porte d'accès sur la rue plus une deuxième porte de sas qui permet d'accéder aux places rattachées à cet immeuble.
- M. ALAMIACH précise que dès qu'il y aura des locataires, il y aura également un gardien qui sera en charge de vérifier l'utilisation des logements de manière appropriée par les locataires. Il y aura un règlement d'usage des parties communes et des parties privatives ainsi que des rappels à l'ordre. La proximité avec le service de gestion qui sera présent en permanence permettra une meilleure réactivité sur ces problématiques.

Une personne du public souligne que lors de problèmes d'intrusion au sous-sol des personnes se sont branchées sur l'électricité des parties communes. C'est donc la copropriété qui a payé et il demande s'il y aura des actions concrètes :

- M. ALAMIACH souligne que l'idée est de travailler en collaboration avec les différents conseils syndicaux de copropriétés pour éviter ces désagréments. Les locataires qui ont créé les problèmes évoqués sont partis à la demande de I3F car ils n'occupaient pas de manière satisfaisante le logement et les parties communes.
- I3F aura une bien meilleure compétence pour effectuer des rappels à l'ordre auprès des locataires et contrôler ce qui se passe dans l'immeuble avec une sécurisation et un système de gardiennage classique.
- M. ADJROUD rassure en disant que I3F est un des principaux bailleurs européens et qu'ils ont une maîtrise poussée de la gestion locative. Les habitants qui partageront les parkings auront une vocation résidentielle, ils seront locataires et ne seront donc pas voués à être malveillants.

Un conseiller de quartier a l'impression que la municipalité est plutôt favorable au projet du bailleur :

- M. ADJROUD explique qu'I3F va déposer le permis de construire, et qu'il préfère un bâtiment occupé plutôt qu'un bâtiment inoccupé afin d'éviter les squattes et les nuisances qui en découlent.
- M. ALAMIACH explique qu'aucun élément du bâtiment n'est classé et que cela a été vérifié avec l'architecte des bâtiments de France. La municipalité a cependant demandé de conserver l'escalier intérieur.
- M. ADJROUD souligne également sa préférence de rester sur un bâti existant plutôt que de faire subir une démolition puis une construction par un promoteur qui aurait pu faire complètement autre chose avec une occupation des mètres carrés assez faible.

Une conseillère de quartier demande la proportion de chaque type de logement :

- M. ALAMIACH indique qu'il y aura 21 T1, 4 T2, 12 T3, 9 T4 et 4 T5.

Une personne du public précise que l'accès au toit est interdit mais il a constaté qu'une quinzaine de personnes étaient présentes sur le toit il y a quelques jours. Il indique également que sur les plans actuels du cadastre, le parvis côté nord, Allée Edgar Brandt, est principalement de la voirie. Il lui semble qu'il n'y a jamais eu de passage de la voirie à quelque chose de privé. De plus, contrairement à ce qui a été dit, le

passage d'immeuble de bureaux en immeuble de logements même si la ZAC a été clôturée, depuis l'arrêt de la cour de cassation, le cahier des charges reste normalement valide et il n'est pas possible d'effectuer cette transformation.

- M. PFEIFFER'OVA explique qu'il s'agit d'un point de vue juridique personnel et qu'il est possible de porter plainte contre le projet. Cependant I3F se défendra puisque leurs experts ne partagent pas cet avis.

M. ADJROUD explique que I3F est une société de droit privé, la ville est consultée dans certains choix mais le bailleur a un modèle économique à respecter avec des locaux commerciaux.

M. ADJROUD remercie les représentants de I3F pour leur présentation et les réponses aux questions des habitants du quartier.

Un conseiller de quartier prend la parole pour expliquer qu'en tant que conseiller de quartier il faut bien sûr questionner les projets mais être également parfois enthousiaste sur certains vis-à-vis des efforts produits par la municipalité et les sociétés et ne pas toujours voir les aspects potentiellement négatifs.

M. ADJROUD poursuit l'ordre du jour.

4- Point sur les travaux de la nouvelle école Jean Jaurès :

M. PFEIFFER'OVA prend la parole. Il indique que l'école Jean Jaurès est toujours en travaux. Elle devrait être finie mais il y a du retard. La municipalité fait pression sur les entreprises qui interviennent et à l'heure actuelle, la rentrée pourra se faire en septembre.

Une conseillère de quartier demande quand sera fait le déménagement ?

- M. PFEIFFER'OVA précise que les services municipaux se chargeront du déménagement sur la deuxième quinzaine d'août.
- Le matériel neuf (tables, chaises, ...) commencera à être livré en juillet.
- Les stocks des maitresses et tout leur matériel seront emmenés par les services de la ville et de l'aide sera prévue pour elles.
- Ce sera dans l'urgence mais tout sera fait avec un accompagnement de l'équipe éducative.

M. PFEIFFER'OVA signale également la réfection de la rue Jean Jaurès afin qu'elle soit prête pour la rentrée en même temps que l'école.

Il explique que le début de la rue (du côté de l'avenue de la Paix) va être aménagé avec des espaces verts et des places de dépose-minute pour permettre aux familles qui ont une obligation de venir en voiture de pouvoir se garer. Elle sera ensuite fermée avec une borne escamotable. Une concertation va être organisée afin de définir les modalités de fermeture de la rue. Ce qui est sûr c'est que ce sera fermé aux horaires d'ouverture et de fermeture de l'école.

Il n'y aura donc pas de circulation de voitures, sauf les riverains, à ces heures. L'idée est de limiter le nombre de voitures. Ce sera également une rue à 20km/h, sans trottoir, donc piétonne avec uniquement l'accès aux voitures des riverains sur le temps scolaire.

Une discussion avec riverains est prévue afin de savoir s'ils souhaitent ouvrir le week-end, la nuit, est-ce qu'en journée il y a des heures pendant lesquelles cela peut être judicieux d'ouvrir. M. PFEIFFER'OVA est conscient qu'il y a des inquiétudes légitimes, notamment pour les personnes âgées qui ont des soins à domicile donc il faut que l'ouverture de la borne soit simple d'utilisation. La municipalité va faire un accompagnement et une organisation de cette rue pour que ce soit le moins pénible possible pour les riverains.

Une réunion de concertation a déjà eu lieu sur place et une grande majorité des riverains étaient favorables à ce que la rue soit fermée parce qu'ils ne souhaitent pas avoir une circulation dense le matin et le soir comme avant.

Une personne du public interpelle le conseil de quartier pour indiquer son mécontentement par rapport à ce projet.

- M. PFEIFFER'OVA lui explique que lors de la réunion publique de concertation, il était le seul à se plaindre de ce projet qui était très largement bien accueilli par les riverains.
- M. HANAFI intervient pour rappeler les règles de déroulement du conseil de quartier et signifier que le public aura un temps de parole ultérieurement.
- M. ADJROUD lui rappelle également les règles de politesse de base en collectivité et qu'il peut aisément rester discuter avec les autres habitants du quartier à la fin mais qu'il n'est pas possible que chacun prenne la parole de manière aléatoire, le but étant de permettre des échanges constructifs en conservant le cadre d'organisation du débat.

Un conseiller de quartier demande à quels endroits seront les déposes-minutes :

- M. PFEIFFER'OVA explique qu'ils seront le long de la rue, au nombre de trois. Il donne l'exemple de la rue Gambetta, fermée aux heures d'ouverture de l'école et pour laquelle tout se passe bien. L'idée est de limiter au maximum le passage de voitures car les enfants sont à la hauteur des pots d'échappement et malheureusement il y a très peu de véhicules électriques.
- M. ADJROUD précise qu'au début, la police municipale sera présente comme pour chaque nouvelle règle de voirie pour effectuer de la vigilance et des rappels à l'ordre. De plus, il s'agit de voies très résidentielles donc les riverains prendront vite l'habitude.
- Il rappelle que dans le cadre du plan de déplacement, un comptage avait été effectué sur les modes de déplacement domicile-école, et sur ce quartier 8 familles sur 10 accompagnent leurs enfants à pied.
- Une conseillère de quartier indique que s'il faut que les personnes marchent 2-3 minutes de plus parce qu'ils auront garé leur voiture dans la rue d'à côté, on peut considérer que ce n'est pas un problème et que cela ne constitue donc pas un sujet de remise en question du projet.

Un conseiller de quartier déplore de ne pas trouver un consensus afin que les riverains, qui ont envie d'avoir cette nouvelle école, ne puissent pas partager ce projet. Il craint que la borne prévue pour fermer cette rue ne soit difficile à vivre pour tout le monde :

- M. ADJROUD précise qu'une concertation sera réalisée sur les modes d'utilisation de cette borne afin que la solution trouvée convienne à la majorité des riverains.
- M. PFEIFFER'OVA indique que ce projet a été accompagné avec des concertations à plusieurs reprises, une réunion sur place où tous les habitants à l'exception d'une personne, étaient favorables au projet présenté de refaire la rue avec les modalités déjà évoquées. Il rappelle que vivre en société, dans une ville de 35 000 habitants, la 25^{ème} ville la plus dense de France, cela signifie qu'il y a parfois des contraintes et des nuisances. L'intérêt commun ne représente pas la somme des intérêts individuels. Lorsqu'une rue est refaite, les habitants de cette rue ne sont pas les seuls décideurs puisque l'intérêt commun et collectif est supérieur. Malgré cela, un accompagnement est réalisé avec les habitants grâce à une concertation pour réfléchir ensemble sur les modalités tout en gardant à l'esprit que la sécurité des enfants est prioritaire. La base sera que la rue restera fermée aux heures d'entrée et de sortie de l'école.

Une personne du public demande quel sera le devenir de l'ancienne école :

- M. ADJROUD souligne que pour le moment elle est ouverte de temps en temps dans le cadre d'un projet mené avec l'école de la transformer en centre de street'Art. Des artistes de renom viennent décorer cette école avec un rendu qualitatif. Des habitants des villes avoisinantes ont même voulu visiter en semaine pensant que c'était un musée.

Il n'y a pas de projet sur le bâtiment pour le moment mais c'est en réflexion.

Ce bâtiment n'est de toute façon pas adapté à un usage avec du public. Cependant il sera ouvert dans sa forme artistique actuel à l'occasion des journées du patrimoine. Il souligne que de temps en

temps le bâtiment est ouvert le dimanche lorsque les artistes viennent créer et que les dates sont indiquées sur les réseaux sociaux de la ville.

- Pour le moment le bâtiment est réservé aux élèves et à leurs parents.
- M. ADJROUD rappelle qu'il s'agit d'un bâtiment municipal et qu'il n'y a pas de projet de cession de ce bâtiment pour une extension du collège à l'heure actuelle.
- Il précise également qu'il n'y a pas de démolition prévue.

Un conseiller de quartier demande si pendant les travaux, la rue Jean Jaurès sera bloquée et si oui, le sera-t-elle totalement ? Il signale que les camions de livraisons bloquent régulièrement la rue. Il faudra donc que les riverains puissent circuler pendant ces travaux.

- M. PFEIFFER'OVA confirme que les travaux n'empêcheront pas les riverains de rentrer chez eux. Il y aura forcément des jours plus compliqués mais ils seront informés à l'avance afin de prendre leurs dispositions. Ces travaux sont différents de ceux de la construction de l'école avec les sous-traitants qui vont et viennent et dont les passages sont moins gérables pour la municipalité. Il rappelle que c'est Vallée Sud Grand Paris qui a la charge de la voirie avec une seule entreprise. Les problèmes de gestion seront moindres. La municipalité sera vigilante sur le sujet.
- M. ADJROUD souligne que les travaux de la rue Gabriel Péri étaient d'une plus grande ampleur et que les flux ont été bien gérés.
- M. PFEIFFER'OVA indique que certains jours, il y aura sans doute des modifications de circulation en journée mais cet aspect est inhérent à toutes les réfections de voirie.
- M. ADJROUD rassure le conseil de quartier en précisant que ce sera le même maître d'ouvrage que pour les travaux de la rue Gabriel Péri et que Vallée Sud Grand Paris a une bonne expérience de ce type de travaux même sur les petites rues. La municipalité restera en contact permanent avec Vallée Sud Grand Paris et les prestataires qui font preuve d'une parfaite adaptabilité.

Une personne du public indique que la création d'une aire piétonne nécessite une forme légale qui n'est pas respectée et qui doit être motivée par un arrêté avant le lancement des travaux.

- Une autre personne du public indique que pour seulement 200 mètres de voirie, il n'y a pas lieu de s'opposer à ce point à un projet. Il comprend cependant la frustration de cette personne mais souligne que ce projet est dans l'intérêt commun à commencer par celui des enfants.
- M. ADJROUD précise que la rue Jean Jaurès n'est pas une voie privée, elle est donc gérée comme une voie publique.

Si la collectivité projette dans l'intérêt général de la refaire, la municipalité prendra la décision de la refaire. Si des personnes ne sont pas d'accord, elles ont le droit d'attaquer la municipalité sur la base du droit administratif.

- M. PFEIFFER'OVA précise qu'effectivement les travaux sont lancés alors qu'il y a un recours. En effet si la municipalité attendait le traitement de ce recours, la rue ne pourrait pas être refaite et les enfants ne pourraient pas rentrer dans leur école en septembre.

5- Point sur le projet d'aménagement de la rue Lasègue après sa mise en sens unique

M. PFEIFFER'OVA rappelle que la rue Lasègue a été mise en sens unique.

Les retours que ce soit par courriers, appels téléphoniques, mails, sont excellents et les riverains sont très satisfaits à l'exception d'un courrier plus dubitatif pour des raisons personnelles de giration à la sortie du garage de cet habitant.

Quelques personnes, non riveraines, qui habitent rue Félix Faure, doivent faire un détour pour rentrer chez eux et ont des avis plus mitigés.

M. PFEIFFER'OVA indique que la situation va probablement rester en l'état étant donné qu'elle convient au plus grand nombre. Le choix qui a été fait comme cela avait été évoqué lors d'un précédent conseil de quartier, est de ne pas réaliser d'aménagement.

De plus, dans la concertation la municipalité avait constaté que les personnes étaient favorables à la mise en sens unique mais étaient défavorables au marquage qui aurait limité le nombre de places de stationnement dans le quartier.

Il indique qu'il n'y a pas eu de retour sur la vitesse des voitures dans cette rue.

La police municipale a fait beaucoup de pédagogie et a réalisé de nombreux contrôles sur place.

M. PFEIFFER'OVA précise que des aménagements massifs ne sont pas prévus dans cette rue. Cependant, les élus ont demandé aux services de vérifier s'il serait possible à 2 ou 3 endroits de casser la vitesse sans enlever des places de stationnement.

6- Temps d'échanges avec les conseillers

Une conseillère de quartier fait une remarque sur la dangerosité de la vitesse des voitures sur le boulevard Félix Faure qui représente une desserte utilisée matin et soir. Heureusement des personnes aident à la traversée des enfants parce que les véhicules roulent extrêmement vite. Elle indique le même problème dans la rue Jean-Pierre Timbaud. La dangerosité est très importante pour les piétons sur ces 2 axes.

De plus sur la D906, la voie de desserte utilisée par les cyclistes et les piétons est également très dangereuse. Il est important d'alerter le département sur les accidents par rapport à la vitesse des véhicules.

- M. ADJROUD explique qu'il doit y avoir un respect du code de la route au niveau de ce rond-point afin d'éviter les accidents. C'est une question de civisme. La municipalité a des échanges réguliers concernant la D906 avec le Département. Le problème vient de la conception initiale de cette artère au moment de sa rénovation pour la mise en place du tramway.
- M. ADJROUD rappelle que les contre-allées ont un rôle de desserte locale pour que les riverains puissent accéder à leur garage ou que des personnes souhaitant s'arrêter dans un commerce puissent se garer. Cependant beaucoup de personnes utilisent ces contre-allées comme une desserte classique.
- M. PFEIFFER'OVA souligne que le conseil de quartier Division Leclerc-Sablons a beaucoup travaillé sur ce sujet avec des comptages réalisés et plusieurs réunions avec le Département. Les travaux réalisés par le Département prennent du temps entre le moment où la décision est prise et que les travaux soient réalisés. Des solutions sont recherchées et régulièrement présentées au Département.

Une conseillère de quartier indique qu'avant l'explosion de l'utilisation des vélos et notamment des vélos-cargos, il y avait une chicane. Elle souligne que juste en lâchant les freins, on se retrouve très vite à 30km/h sans avoir besoin d'accélérer.

- M. ADJROUD explique que la mise en place de dos-d'âne n'est pas possible car cela n'existe plus, c'est interdit. Pour la mise en place de plateaux surélevés, il y a des normes à respecter et le Département prend beaucoup de temps pour initier des travaux.
- Il indique qu'initialement le nombre de feux installés avaient pour but de ralentir les flux de véhicules.
- M. PFEIFFER'OVA précise que la municipalité souhaitait piétoniser toute la partie devant l'école Arc-en-ciel jusqu'à la boulangerie afin de casser cet axe. Le problème est que le camion de livraison du Lidl ne pouvait pas tourner pour sortir de la contre-allée.
Pour réaliser cela il faudrait que le Département casse une partie des voies du tramway pour permettre au camion de Lidl de sortir de la contre-allée et retourner sur l'axe départemental. À l'heure actuelle, la giration n'est pas bonne. De plus, cela signifierait un arrêt du tramway pendant plusieurs jours, ce qui n'est pas envisageable.
- Le responsable de la Brigade de Nuit de la Police Municipale explique que la police municipale a réalisé des actions de prévention et a quantifié le nombre d'infractions réalisées par les vélos et les trottinettes, sur l'avenue de Verdun et l'avenue de Paris. Elle a également procédé à des verbalisations aux abords des écoles puisque pour la sécurité des enfants il n'est pas question de faire de la prévention auprès des conducteurs de véhicules quels qu'ils soient. Ces questions sont récurrentes sur d'autres conseils de quartier également.
- Il indique que des contrôles de vitesse sont réalisés et que les personnes sont verbalisées puisque la police municipale n'est plus dans une phase de prévention sur ce sujet.

- Il explique que toutes les demandes des conseils de quartier sont prises en compte mais qu'il est impératif que les demandeurs soient exemplaires et doivent appliquer les règles au risque d'être eux-mêmes verbalisés.
- Le responsable de la Brigade de Nuit de la Police Municipale souligne que Châtillon est un axe très passant et que beaucoup de personnes verbalisées ne sont pas châtilloises mais viennent d'autres communes.
- Le principe est de quantifier grâce à la prévention puis de passer à la répression.
- La problématique aux abords des écoles est le masquage des enfants par les voitures lorsque les parents se garent. Dans ce cas, le propriétaire du véhicule garé est intégré dans la procédure lorsqu'il y a un accident. Par exemple, si un véhicule est stationné sur la piste cyclable, qu'une trottinette pour éviter la voiture percute un piéton, alors, tout le monde est responsable, le propriétaire de la voiture et le conducteur de la trottinette. Il explique que nous sommes tous acteurs de la sécurité dans la communauté.

Un conseiller de quartier évoque le stop de l'avenue de la Paix qui n'est pas respecté :

- Le responsable de la Brigade de Nuit de la Police Municipale indique que cette problématique avait été évoquée lors du dernier conseil de quartier. Il a donc réalisé des verbalisations avec ses agents : 18 personnes ont été verbalisées en moins d'une heure.
- Depuis cette action de verbalisation, ce type d'infraction a nettement diminué avenue de la Paix.

M. PFEIFFER'OVA indique que ce qui fonctionne le mieux ce sont les aménagements comme les chicanes mises en place dans la rue Esther Cordier et la rue Léonard Mafrand. Un conseil de quartier a fait une demande similaire pour la rue Guy Moquet pour laquelle il va y avoir une concertation.

Il déplore que malheureusement le civisme ne suffise pas pour régler ce type de problématique, il faut passer soit par la répression soit par des aménagements qui obligent les personnes à ralentir.

Une conseillère de quartier indique que des solutions doivent être trouvées pour la rue Jean-Pierre Timbaud et la rue Félix Faure qui est une voie de délestage de la D906.

- Le responsable de la Brigade de Nuit de la Police Municipale précise que malheureusement ses agents ne peuvent pas être présents tous les matins puisqu'il y a beaucoup d'école et beaucoup de demandes sur l'ensemble de la ville.
- Il explique également que sur la période estivale, la police municipale va avoir beaucoup d'actions à réaliser avec le dispositif « tranquillité-vacances » tout en continuant de répondre aux demandes des différents conseils de quartier.
- Il est prévu de faire de la prévention sur l'utilisation des vélos et des trottinettes par les mineurs.

7- Temps d'échanges avec le public

Une personne du public évoque le problème du stationnement dans la rue Ampère qui se fait des 2 côtés. En effet, lorsqu'une personne arrive au stop de l'avenue de la Paix, si des véhicules sont garés à droite, il n'y a aucune visibilité des véhicules pouvant venir de la rue Ampère. Depuis que la rue Lasègue est en sens unique, la rue Ampère est beaucoup plus fréquentée qu'auparavant. Il demande si la municipalité envisage de réaliser un aménagement pour avoir plus de visibilité au niveau de ce stop ?

- Le responsable de la Brigade de Nuit de la Police Municipale précise que dans ce quartier il y a un stationnement unilatéral très peu respecté notamment sur la rue Ampère. Si le stationnement unilatéral était respecté rue Ampère il y aurait plus de visibilité au niveau du stop. Il informe également qu'une campagne de prévention va être lancée par la police municipale pour rappeler aux personnes le fonctionnement de l'unilatéralité du stationnement.

Cette campagne commencera le 1^{er} juillet avec une distribution de flyers dans les boîtes aux lettres et sur les véhicules en stationnement. Des problématiques de stationnement sont identifiées dans la Cela concernera la rue François Pinçon, la rue des Fauvettes, la rue Lucien Sampaix.

Des personnes ont également alerté la police municipale sur des problèmes de stationnement du garage Renault.

Le responsable de la Brigade de Nuit de la Police Municipale signale qu'il n'y aura pas d'exception, la police municipale relèvera toutes les infractions que ce soit des administrés, des particuliers ou des professionnels.

De plus, pour la rue Ampère, aucun véhicule ne devrait se garer à proximité du passage piétons du côté droit car, effectivement, cela masque la visibilité. Si cette infraction est constatée, la police municipale peut demander l'enlèvement du véhicule.

Une personne, représentant les habitants de la rue des Vergers, évoque un désengagement de la municipalité vis-à-vis de cette rue. L'éclairage public, les encombrants, des travaux ont été réalisés et il est constaté une dégradation de toutes ces mises en place par manque d'entretien de la municipalité.

- M. PFEIFFER'OVA propose de prendre un rendez-vous en mairie afin de discuter de la situation de cette rue. Il demande si c'est une voie privée mais la personne n'a pas connaissance de cet élément.
 - M. PFEIFFER'OVA explique que ce qui caractérise une voie privée c'est qu'elle n'appartient pas à la ville. Cet élément n'est pas spécifié sur un acte de vente.
- Il indique qu'avant, certaines voies privées étaient entretenues par la ville et d'autres pas.

M. MOUTON clôture la séance en faisant un rappel des festivités de la municipalité :

Samedi 21 juin :

- o Atelier biodiversité et semences reproductibles au jardin pédagogique Jeanne Barret
- o Fête de la musique

Mercredi 25 juin : Conseil municipal

Samedi 28 juin :

- o Atelier autour de l'eau au jardin pédagogique Jeanne Barret
- o Fête du sport

Du 4 au 27 juillet : exposition d'œuvres tactiles de l'Association Valentin Haüy à la Maison des Arts

M. MOUTON indique également

- o L'organisation d'une sortie au Sénat pour les conseillers de quartier, le samedi 29 novembre à 14h20.

8- Date du prochain conseil de quartier

Jeudi 6 novembre à 20h dans le réfectoire de l'école Marcel Doret.

L'ordre du jour étant épuisé, les co-présidents remercient les membres du conseil de quartier et le public pour ces échanges. La séance est levée à 22h47.

L'Adjoint à la Maire

La Co-présidente

M.ADJROUD Lounes

Mme BONNIER Sophie.